

**Compte rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du 23 Février 2010**

Sous la présidence de M. VIEILLEDENT Michel

Présents : M. VIEILLEDENT Michel, Maire., Mme PANTEL Guylène, M. COUBES Allain, M. JASSIN Jean-Pierre, Adjoint.
Mme BOUTEILLE Marie-Chantal – Mme PÉDULLA Martine – Mme ROCOPLAN Andrée – M. BRESSIEUX Jérôme - Mme RABIÉ Catherine - M. SÉVAJOLS Francis –
Mme CATHÉBRAS Mireille - M. SÉVAJOLS François– M. MOURGUES Fortuné.

Absents Excusés : M. PEYRE Jean-Louis – M. PAULET François.

Mme RABIÉ Catherine a été élue Secrétaire.

M. le Maire demande en début de séance de rajouter à l'ordre du jour la demande de subvention à la région concernant la reconstruction du Pont de Montméjean pour un montant de 11 000,00 € proposition adoptée à l'unanimité.

▪ **VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Une vingtaine d'associations de la commune ont déposé une demande de subvention à la Mairie.

Une répartition par rapport aux demandes et suivant les associations, ayant déjà été établie en commission des finances, après lecture, elles sont accordées à l'unanimité. M. J. P. JASSIN (Président du Football club QUÉZAC ISPAGNAC) est sorti de la salle pour le vote.

Cette année le montant total des subventions accordées s'élève à 21 800,00 €.

▪ **VOTE DE LA PARTICIPATION A L'ASSOCIATION A.I.D.E.R. :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la commune d'Ispagnac à l'association A.I.D.E.R.. Il informe que le volume d'heure de travail fournit par l'association à la commune pour l'entretien des chemins et divers espaces verts a augmenté de 70h00.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la participation de 3 049 à 4 049 €. Vote en l'absence de M. VIEILLEDENT (vice président) et M. COUBES (Trésorier).

▪ **MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE :**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification du poste à l'école publique afin de recruter une personne sur ce poste vacant.

▪ **CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LE PONT DE MONTMÉJEAN :**
Après consultation, le Cabinet FAGGE a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de la reconstruction du Pont de Montméjean pour un montant de 8 450 € HT.

▪ **PROPOSITION DE MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE D'ISPAGNAC :**

Le Conseil Municipal confirme à nouveau sa position de refuser toutes propositions de modifications ou réductions d'horaires ainsi que son opposition aux fermetures occasionnelles pour manque de personnel.

▪ **PARTICIPATION 2010 ÉCOLE DE MUSIQUE :**

Compte tenu de la très forte augmentation du montant de la participation qui passe de 3 051 € pour 2009 à 5 551 € pour 2010 soit 82 % à l'unanimité le Conseil Municipal refuse et demande à sortir de l'école départementale de musique.

▪ **PROPOSITION DE CRÉATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION AUX SERVICES TECHNIQUES :**

Le Conseil Municipal à la majorité décide de créer un contrat unique d'insertion pour un maximum de 24 mois pour faire face aux travaux supplémentaires.

▪ **PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA CONSULTATION ORGANISÉE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COUVRANT LE PERSONNEL :**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

▪ **DIVERSES RÉGULARISATIONS DE TERRAINS :**

Le notaire demande que la formule inclus dans les diverses régularisations de terrains « pour l'euro symbolique » soit accompagné de la mention « avec dispense de paiement ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

▪ **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DU PONT DE MONTMÉJEAN :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention à la région d'une hauteur de 11 000 €.

▪ **QUESTIONS DIVERSES :**

La manifestation LOZÈRE ENDURANCE ÉQUESTRE ne peut pas pour cette année, pour des impératifs d'organisation se positionner en septembre.

Après de nombreuses discussions, la date du 4 au 11/07 est proposée sachant que la saison touristique aura commencée et que son organisation va s'en trouver difficile.

Jérôme BRESSIEUX a effectué un premier tri des réponses à l'enquête sur la fermeture de la place de la mairie en été.

Sur environ 75 retours, une grosse majorité se dégage pour renouveler sa fermeture pour la saison 2010.

Une analyse plus approfondie des réponses va être faite et sera communiquée sur le prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 23h45.